



Séance du 27/11/2024
Délibération n°114 -27112024

OBJET : Tarifs de l'aire de grands passages en dehors de la période d'ouverture d'été 2025

Philippe GUIARD, Vice-président, a exposé au conseil d'administration que l'aire de grands passages est traditionnellement ouverte l'été de début août à fin septembre (période des courses de Craon). Depuis 2 ans, il a été décidé de pouvoir ouvrir l'aire exceptionnellement en dehors de cette période dans le cas d'installation illicite de Citoyens Itinérants dans une commune du Pays de Craon.

Une prestation supplémentaire est réalisée par notre gestionnaire pour la période concernée. Actuellement 4 caravanes occupent l'aire de grands passages, les personnes se sont installées à suite à un conflit avec d'autres usagers de l'aire permanente.

Les tarifs pratiqués en 2024 sur l'aire permanente (AP) sont pour rappel de :

TARIFICATION	UNITE	Depuis le 1 ^{er} juillet 2015	AU 01/08/2023	Au 01/08/2024
Dépôts de garantie	1 forfait	100 €	100 €	100 €
Droit d'emplacement	1 jour	2.00 €	2.00 €	2.10€
Consommation électricité	1 Kw/heure	0.15 €	0.16 €	0.17€
Consommation eau potable*	1 M3	3.00 €	3.5 €	3.60€

L'aire de grands passages (AGP), n'étant pas équipée de sanitaires individuels et donc de comptage d'énergie/eau individuels, les tarifs appliqués sont forfaitaires :

TARIFICATION	Par semaine et par famille			Par jour et par famille		
	Depuis le 1 ^{er} juillet 2015	Au 01 Août 2023	Au 01 Août 2024	Depuis le 1 ^{er} juillet 2015	Au 01 Août 2023	Au 01/08 2024
3 caravanes/véhicules (1 grande/2 petites)*	42 €	44 €	45 €	7 €	8 €	8 €
2 caravanes/véhicules (1 grande/1 petites)*	36 €	38 €	39 €	6 €	7 €	7 €
1 caravanes/véhicules /camping-car	28 €	30 €	31 €	5 €	6 €	6 €
	Par semaine			Par jour		
1 personne	12 €	13 €	14 €	3 €	3 €	3 €

Ainsi, suivant les situations le tarif appliqué de l'AGP peut être moins important que sur l'AP, ce qui pourrait inciter d'autre Citoyen Itinérant à faire le choix de s'installer sur l'aire en dehors des périodes d'ouvertures officielles. A titre indicatif, sur l'aire permanente les factures pour un emplacement et deux caravanes oscillent entre 30 et 50€.

Considérant le surcout de gestion de l'ouverture de l'aire de Grands passages hors de la période d'ouverture en août et septembre,

Explications données, Le Conseil d'Administration après délibération et à l'unanimité

- **MAJORE** les tarifs en dehors des dates d'arrêtés d'ouverture de l'Aire de Grands Passages en août et en septembre comme ci-dessous proposé:

TARIFICATION	Par semaine et par famille	Par jour et par famille
	A partir 01 Janvier 2025	A partir 01 Janvier 2025
3 caravanes/véhicules (1 grande/2 petites)*	68 €	12 €
2 caravanes/véhicules (1 grande/1 petites)*	59 €	11 €
1 caravanes/véhicules /camping-car	47 €	9 €
		Par jour
1 personne	21 €	5 €

Nombre de membres en exercice : 28

Nombre de suffrages exprimés : 20

Vote :

POUR : 20

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Pour EXTRAIT CONFORME
CRAON, le 27 novembre 2024

Philippe GUIARD
Vice-président





Département de la Mayenne
CIAS DU PAYS DE CRAON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 novembre à 20h, le Conseil d'Administration du CIAS du Pays de Craon, légalement convoqué le 20 novembre 2024, s'est réuni salle du Conseil d'Administration de CRAON, sous la Vice-présidence de Monsieur Philippe GUIARD,

PRESENTS : BOURBON Aristide, BRÉHIN Colette, DAVID Gisèle, EVAIN Christelle, GARBE Pascale, GAUBERT Jean-Eudes, GUIARD Philippe, MAHIER Aurélie (en visioconférence), GODARD Chantal, GOHIER Odile, RENAULT Patricia, TISON Hervé, TRICOT Marina, RESTIF Vincent, PLANCHAIS Raymond, TESSIER Jean-Pierre

EXCUSÉS : CLAVREUL Yannick, DESHOMMES Catherine, DEMENAISS Marie-Hélène, GUIOUILIER Anaïs, LANGOUËT Christophe, MILCENT Corinne, PAILLARD Anne, SORIEUX Vanessa

Mme MANCEAU Laurence donne à pouvoir à M GUIARD Philippe
M BOURDAIS Christophe donne pouvoir à M TESSIER Jean Pierre
Mme DE FARCY DE PONFARCY donne pouvoir à M RESTIF Vincent
M GERARD Jean François donne pouvoir à M GAUBERT Jean Eudes